

Plan Local d'Urbanisme

5a Plan de zonage nord

Légende

Zones urbaines

- UA** Zone urbaine dense du centre-ville
- UAg** Zone urbaine dense du centre-ville avec densité minimum de 60 log/hectare
- UB** Zone urbaine de type faubourg ou intermédiaire
- UBg** Zone urbaine de type faubourg ou intermédiaire avec densité minimum de 60 log/hectare
- UBgv** Zone urbaine correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
- UBz** Zone urbaine de type faubourg ou intermédiaire où tout commerce est admis
- UC** Zone urbaine de type pavillonnaire
- UE** Zone économique
- UL** Zone urbaine à vocation de loisirs

Zones à urbaniser

- AU** Zone d'urbanisation future

Zones naturelles

- N** Zone naturelle
- NL** Zone naturelle à vocation de sports, loisirs, tourisme
- NS** Espaces publics remarquables
- Nj** Zone naturelle correspondant aux jardins ouvriers
- Npv** Zone naturelle dédiée à la production d'énergie photovoltaïque

Autres indications

- Marges de recul de 75 ou 100m de part et d'autre de l'axe RD482 et de la RN7
- Périmètres concernés par une OAP (orientation d'aménagement et de programmation)
- Secteurs concernés par une servitude de mixité sociale
- Espaces boisés classés
- Emplacements réservés
- Aléas inondations

Le droit de préemption urbain s'applique sur les zones U et AU avec indice en vertu de la délibération du 14 décembre 2016

